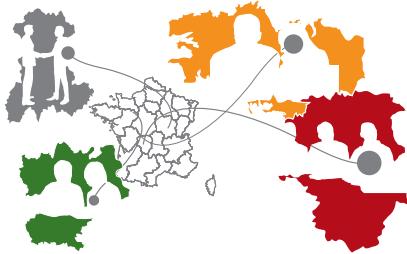


La lettre du Réseau des territoires pour l'économie solidaire

Octobre 2010



Photo Pascaline Chombart/LMCU



Édito

Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

Un programme de développement de l'ESS en Roannais
L'enquête Ménage Déplacement de Grenoble Alpes Métropole favorise l'insertion
l'ESS à l'honneur au salon Crée du Nord Pas de Calais
Etats généraux de L'ESS, c'est parti !

p. 4 à 7 Transversales

Intérêt général et libre concurrence : les collectivités locales au service

p. 8 Vie du réseau

Publication de l'étude : « Jeunes et Initiatives économiques solidaires »

Il y a le choix ! L'Europe, le marché et l'ESS

Le RTES a décidé de consacrer un dossier à la question des Services d'Intérêt Général. Nous avons souhaité faire un premier point sur cette question, particulièrement importante pour l'économie sociale et solidaire. Car derrière ces discussions, parfois très techniques, se pose un choix de société : va-t-on vers une société du tout marché, où la mise en concurrence généralisée serait la règle ?

On nous dit souvent : il n'y a pas le choix, l'Europe impose. Et c'est donc là un nouveau sujet de rejet de l'Europe, au motif qu'elle édicte des normes complexes et destructrices. Or la Directive Services, par exemple, offre des possibilités de protéger les services publics des règles du marché intérieur et de la concurrence, comme le souligne l'Assemblée des Départements de France. Et, de façon plus générale, « il y a le choix », pour reprendre le mot d'ordre d'un collectif d'associations qui se mobilisent pour faire reconnaître la possible diversité des financements publics.

Il est en effet crucial aujourd'hui de préserver une pluralité des modes de collaboration entre la puissance publique et les acteurs de l'ESS. Cette pluralité ne peut se résumer à la mise en concurrence généralisée, à la délégation de service public ou au mandatement. Parmi les éléments de choix, il est important de réaffirmer la place de la subvention, lorsque l'initiative est bien associative et rencontre les politiques des collectivités locales.

De façon plus générale, il s'agit de permettre, aux élus comme aux citoyens, de faire de la mise en œuvre de l'intérêt général le résultat d'un choix politique concerté, qui ne peut se réduire ni à une définition unilatérale par la puissance publique de l'intérêt général, ni à une concertation technico-administrative.

Ces questions renvoient à des dimensions fondamentales pour l'ESS : la place du marché comme outil de régulation, la co-construction des politiques publiques, l'utilité sociale et son évaluation.

Nous ne sommes qu'au début de ce vaste chantier, auquel le RTES va contribuer dans les prochains mois.

Jean-Philippe Magnen, vice-président du RTES





GRAND ROANNE AGGLO

PROGRESS, programme de développement économique pour l'ESS en Roannais

En inscrivant dans son plan de mandat le développement de l'économie sociale et solidaire, Grand Roanne Agglomération assume aujourd'hui un objectif volontariste de création d'emplois dans les entreprises de l'ESS. L'Agglomération a souhaité leur donner la possibilité de conduire leur projet de développement et de création de nouvelles activités dans un environnement favorable.

Grand Roanne Agglomération conduit aujourd'hui une politique de développement économique ciblant l'économie sociale comme un secteur économique à part entière. Le *Corpus* de cette politique correspond à la démarche PROGRESS (Programme Roannais pour l'ESS). PROGRESS définit les axes de travail et les actions à conduire pour accompagner ce développement.



États généraux de l'ESS Grand Roanne

Afin de coller au plus près des besoins et attentes des acteurs du territoire roannais, une démarche de co-construction d'un plan d'actions a été élaborée fin 2009 avec 200 acteurs. Grâce à une convention d'objectifs avec la CRESS Rhône-Alpes, les réseaux régionaux de l'économie sociale ont pu apporter leur connaissance et leur expérience.

Les axes de développement

Ce travail participatif a dégagé 5 axes de développement et 16 actions. Le premier axe amène les acteurs à développer des collaborations et à constituer un réseau, pérennisant ainsi la mobilisation initiale. Les acteurs ont également souhaité que soient renforcés des dispositifs d'ingénierie, de financement et de formation afin de



De gauche à droite : Georges Bernat, Président du Pays roannais, Paul Paput, vice-président et Samuel Jabrin, conseiller communautaire en charge de l'ESS

disposer des outils adaptés à leur développement et à leur pérennisation. Un autre axe est la mise en place d'un accompagnement à la création d'activités afin de donner un environnement propice aux porteurs de projets. Le quatrième axe est la mise en œuvre d'actions de sensibilisation du grand public, mais aussi des syndicats, élus ou consulaires. Enfin, PROGRESS est doté de la capacité d'accompagner ce qui a été appelé les projets structurants. Dans de nombreux secteurs, il est apparu qu'un travail collectif, impliquant des structures de l'économie sociale, pouvait permettre de structurer des filières économiques autour des besoins et enjeux du territoire, comme le maintien à domicile et les déchets.

Déclinaison opérationnelle de PROGRESS, la création début 2011 d'un Pôle Ressource, cogéré avec les structures et à leur service, en sera le point d'orgue.

Un partenariat multi-niveaux

Pour la mise en œuvre de PROGRESS, un partenariat étroit a été noué avec la Région Rhône-Alpes. Le travail a d'emblée été conduit à l'échelle de l'arrondissement en impliquant le syndicat du Pays Roannais et les dix Communautés de Communes voisines. Une collaboration étroite a été engagée avec Saint-Etienne Métropole et Loire Forez Agglomération, afin de construire une vision politique partagée de l'économie sociale et solidaire et de coordonner les différents dispositifs. L'un des effets les plus visibles a été la collaboration avec France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création de Loire Active en 2010.

Contacts : Samuel Jabrin, conseiller communautaire en charge de l'ESS, Grand Roanne Agglomération, sjabrin@mairie-roanne.fr
Camille Citerne, chargée de mission ESS, cciterne@agglo-grandroanne.fr / 04 77 44 29 69

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'Enquête Ménage Déplacement favorise l'insertion

Réalisée tous les quatre ans, l'Enquête Ménage Déplacement 2009-2010 a permis de recruter 240 enquêteurs sur l'agglomération, dont 26 demandeurs d'emploi prioritaires grâce à l'intervention du PLIE et des structures locales pour l'emploi.

L'intégration de la clause insertion (article 14) dans le marché public lancé par le SMTc pour son Enquête Ménage Déplacement a permis de recruter 26 demandeurs d'emploi prioritaires parmi les 240 enquêteurs recrutés pour l'occasion.

Un résultat qui va au-delà de l'objectif initial fixé à 10% des recrutements. Les postes confiés étaient exigeants puisqu'ils imposaient une prise de contact directe avec la population visée et l'interview de l'ensemble des membres des foyers cibles, et ce dans tous types de quartiers. Les emplois, d'une durée de 3 à 6 mois, ont permis à la plupart des enquêteurs de rebondir ensuite vers d'autres types de postes. L'un d'entre eux a été directement embauché par l'INSEE à l'issue de la mission.

L'organisme en charge de l'enquête a particulièrement apprécié l'efficacité de l'intervention du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'agglomération grenobloise et des structures locales de l'emploi. Ils lui ont notamment facilité le recrutement d'enquêteurs issus des quartiers prioritaires en valorisant leur connaissance du quartier. Un critère indispensable à la bonne réalisation de l'enquête.

Contact : Frédéric Cook, responsable relations entreprises et emploi, Grenoble Alpes Métropole frederic.cook@lametro.fr





NORD-PAS-DE-CALAIS

L'ESS à l'honneur au salon Créer

Pour sa 4^e édition, le Salon Créeer a confirmé son rang de deuxième salon consacré à l'entrepreneuriat en France. L'événement organisé à Lille du 6 au 8 septembre a accueilli plus de 15 000 visiteurs autour du thème « l'Homme, richesse de l'entreprise ».



De nombreux temps forts ont mis à l'honneur cette année les valeurs de l'ESS avec notamment une conférence réunissant les partenaires du Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire : l'État représenté par le secrétaire général des affaires régionales, la Région représentée par Pierre de Saintignon, vice-président à l'économie et Patrick Tillie, conseiller régional en charge de l'ESS, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, représentés par leurs vice-présidents, respectivement Patrick Kanner et Jean-Pierre Corbisez, et Dominique Mirada, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette conférence a permis à chacun des partenaires de confirmer leur engagement et leur conviction plus que jamais, l'ESS est une réponse pertinente. Autre temps fort, une conférence sur l'entrepreneuriat social et solidaire, autour du témoignage de 4 entrepreneurs, qui a fait salle comble.

Les acteurs de l'ESS se sont fortement mobilisés sur l'ensemble du salon, autour de la tenue de stands, de l'organisation d'ateliers, de conférences et de moments conviviaux. Pour la première année, un logo commun a permis au grand public d'identifier ces acteurs.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ESS. C'EST PARTI !



Lundi 11 octobre, près de 260 personnes participaient au lancement des États généraux de l'économie sociale et solidaire (EGESS), au Conseil régional d'Île-de-France.

Ces États généraux sont la suite logique des travaux initiés l'an passé par Le Labo de l'ESS, et Claude Alphandéry, qui ont abouti à l'établissement de 50 propositions pour changer d'échelle.

Cette journée de lancement s'articulait autour de quatre grandes parties :

- Comment mettre en mouvement les acteurs de terrain, entrepreneurs, associatifs, collectivités impliquées... ? Comment faire mouvement ?
- Comment convaincre l'opinion, qui ignore souvent l'existence de l'ESS, tout en étant adhérent d'une association, avec un compte dans une banque coopérative, et en étant assuré pour ses biens et sa santé auprès d'une mutuelle... ?
- Comment aussi influencer les décideurs politiques, économiques, culturels, qui restent prisonniers du modèle capitaliste et financier ?
- Au-delà de ces questions de fond, comment s'organiser, se mobiliser, avec quel calendrier ?

L'enjeu de ces EGESS est de peser dans le débat public, notamment à l'occasion des prochaines élections nationales, pour que la France se donne un réel plan d'actions pour changer d'échelle.

Hugues Sibille, Président de l'AVISE, se réjouissait des évolutions : « En 10 ans,

nous avons gagné la bataille des pratiques dans les territoires, mais pas encore la bataille des idées ».

Bernard Maris, économiste et chroniqueur à France Inter, a encouragé à dépasser l'image misérabiliste et d'économie de la réparation, et à oser se positionner



pour redonner du rêve, et de l'espoir, parce que « l'ESS est efficace », et « elle est la seule à proposer une nouvelle forme d'abondance, qui s'exprime par la créativité, l'innovation, l'utilité sociale ».

Le RTES participe depuis le début au Comité de Pilotage du Labo, et propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent afin de réussir la mobilisation sur les territoires, dans une réelle co-construction avec les autres collectivités et les acteurs.

À ce jour, il est évident qu'il y aura des actions fortes dans toutes les régions de France. Du 17 au 19 juin 2011, symboliquement au Palais Brongniart, ex haut-lieu de la financiarisation de l'économie, aura lieu la clôture de cette phase d'actions de valorisation, de débats, de mutualisation... des États généraux, et le lancement de l'action pour ce changement d'échelle que nous attendons tous !

Pour en savoir plus sur l'aide proposée par le RTES : Jean-Yves Le Turdu, 09 77 47 19 60 06 24 35 54 99 - Triangles@wanadoo.fr





Intérêt général et libre concurrence :

«Ouvrir le débat sur les SSIG (services sociaux d'intérêt général), c'est se poser la question centrale du rapport entre le marché et la cohésion sociale», écrivait récemment Jean-Louis Destans, président du conseil général de l'Eure. Le RTES ne pouvait se tenir à l'écart d'un tel enjeu. Dans ces pages, nous évoquons le sujet à travers l'actualité d'une commune, d'une Région et d'un Département. Nous présentons aussi l'avis d'une députée européenne impliquée dans la défense et la promotion de l'économie sociale.

Quelques points de repère

- Le régime européen sur les SIG (services d'intérêt général) ou SIEG (services d'intérêt économique général) repose sur deux dispositifs principaux.
 - Le «paquet Monti-Kroes», ensemble de textes adopté en 2005. Il réglemente le versement d'aides publiques à toute entreprise. La commission se réserve le droit de les interdire, si elles dérogent au principe de libre échange au sein du marché unique.
 - La directive Services, du 12 décembre 2006. Elle place le secteur des services sous le régime de la libre concurrence. Elle consent des exceptions pour les services sociaux d'intérêt général (SSIG), relatifs au logement, à l'aide à l'enfance, à l'aide aux personnes se trouvant, de manière permanente ou temporaire, en situation de besoin...
- La circulaire gouvernementale du 18 janvier 2010. Il revenait à l'État français de transposer la directive services dans son propre droit et de fixer la liste des services qui, par exception à la règle européenne, pourraient être reconnus d'intérêt général. Le document publié par le premier ministre au début de l'année est plutôt restrictif ; par exemple, il considère que les secteurs de la petite enfance ou de l'aide à domicile ne peuvent être exclus du champ de la directive. Par ailleurs, il ne fournit pas d'informations juridiques précises sur les procédures de protection des SIG.
- Les procédures de protection des SIG. Si une autorité locale veut «protéger» de la concurrence une activité relevant à ses yeux du service public, elle doit en déclarer le caractère d'intérêt général. Cela fait, elle doit «mandater» un ou plusieurs prestataires pour assurer l'exécution du dit service. Cette forme de contrat doit respecter les principes de transparence, de non-discrimination et de juste rétribution. Rien moins que facile...

L'Eure a pris les devants

Jean-Louis Destans est l'un des élus en pointe sur le dossier des SIG. Il l'a abordé en tant que représentant français au comité des régions d'Europe, chargé d'un rapport pour l'assemblée des départements de France (ADF) et président du conseil général de l'Eure. Ce qui ne l'empêche pas de le juger terriblement compliqué». Sévère avec la Commission, il réserve l'essentiel de ses critiques à l'État, auquel il reproche de n'avoir pas transposé la directive services sous forme de loi-cadre. La circulaire édictée par Matignon est «imprécise, voire contradictoire sur certains points, et ne constitue pas une base juridique fiable», écrit-il dans l'analyse effectuée pour l'ADE.



Du logement au planning

L'association invite tous les Départements français à prendre rapidement une délibération excluant de l'application de la directive européenne de 2006 une série de services sociaux, assurés par les Départements ou par un prestataire mandaté. Cela va du logement social à l'aide aux personnes, en passant par la petite enfance, l'insertion par l'activité économique, la protection des majeurs, l'aide à domicile, l'orientation ou le planning familial. Plusieurs Conseils généraux l'ont déjà fait.

Le Département de l'Eure a été le premier à délibérer en ce sens, le 5 février 2010. Et sa décision a franchi le contrôle de légalité préfectoral. «Reste une deuxième étape : la définition de la notion de mandatement, souligne Olivier Bobichon, chargé de mission au cabinet du président Destans. Nous voulons y faire entrer des outils existants de relation avec les associations, comme l'agrément, la convention, l'autorisation». Une délibération modèle sur ce point est en préparation à l'ADF.

les collectivités locales au service

Poitou-Charentes : un SIEG pour 3 000 places de formation

L'action publique en formation professionnelle est le domaine de tous les risques au regard de la directive services. La Région Poitou-Charentes s'est engagée dans la construction d'un SIEG sur ce sujet. Mais ce n'est pas seulement une posture défensive, déclare Sylvie Petitjean, directrice générale adjointe, chargée de l'éducation et de la formation. « Le statut recommandé par la directive nous est apparu comme une alternative à la délégation de service public ou au système de la régie, inapplicables en l'espèce. Et il nous a semblé plus adapté que le marché public, pour introduire et suivre des critères de qualité dans le déroulement de l'action ».

La démarche a aussi « du sens politiquement » puisqu'elle conduit à s'adapter au public destinataire de formation, et non à le faire entrer à toute force dans un dispositif.

Exigences comprises

En janvier 2009, le conseil régional a donc ouvert une procédure portant sur 3 000 places de formation, dans des métiers porteurs d'emploi et sur des qualifications de premier niveau, réservées à des personnes sans diplôme. Soixante organismes ont postulé à l'exécution

de ce SIEG ; trente-cinq ont été mandatés pour cinq ans. Des organismes publics et d'autres privés, de toutes tailles, exposent Sylvie Petitjean. « Nous avons pris le temps de leur expliquer nos exigences d'accès aux stages sans sélection, d'individualisation des parcours ou encore de répartition sur le territoire »

Il faut naviguer entre de nombreux écueils mais c'est faisable, conclut en substance la directrice. Même l'obligation européenne de « juste rétribution » très difficile à fixer en matière de formation, peut être atteinte : en l'occurrence, les organismes mandatés travaillent à prix coûtant sur cette prestation particulière. Ce SIEG précurseur fait déjà l'objet d'une évaluation par l'université de Poitiers.



Photo Pascaline Chombart/LMCU



«Intérêt général et libre concurrence : les collectivités locales au service» (suite)

Tourcoing : des mandatements en 2011

Dès décembre 2009, la Ville de Tourcoing a pris une délibération conservatoire, indiquant sa volonté de mettre en conformité les financements qu'elle accordait à différents SIEG.

«Tels le plan d'insertion par l'économie ou la maison de l'emploi», indiquait le texte. L'engagement de procédures demandatalement était remis à plus tard, dans l'attente de précisions sur la doctrine de l'État. Dix mois plus tard, ces délibérations opérationnelles ne sont pas encore venues devant le conseil municipal.

Contre les tentations de recours

«La circulaire de l'État, de janvier dernier, nous a obligés à élargir le champ de nos préoccupations au-delà des services sociaux proprement dits, explique Philippe Rysman, directeur général adjoint de la mairie, en charge du dossier. Nous étudions notamment le cas de l'accueil de loisirs des jeunes, dont nous avons transféré la totale responsabilité à des structures associatives cette année».

La Ville sera en ordre en 2011, assure-t-il, des prestataires seront dûment mandatés dans les domaines cités et pour les actions en faveur de la petite enfance, voire pour quelques activités culturelles. «L'épée de Damoclès européenne ne paraît pas trop rigide, note Philippe Rysman. Le péril se situe plutôt sur le terrain : des opérateurs pourraient être tentés d'effectuer des recours».

Documents à consulter sur
www.ssig-fr.org

- Lettre de l'ADF et rapport de Jean-Louis Destans
- Modèle de délibération conservatoire pour Départements (transposable par Régions, communes, EPCI).



Tourcoing
La Créative



Pour en savoir plus : le Collectif SSIG

Le Collectif SSIG regroupe une vingtaine de fédérations et d'organisations prestataires de services sociaux. Il s'est constitué dans la continuité de l'appel lancé en direction des parlementaires européens en vue de l'exclusion des services sociaux de la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur (dite proposition de directive Bolkestein).

Le Collectif SSIG entend également assurer un rôle de sensibilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales aux enjeux communautaires. À ce titre, il organise de nombreuses conférences sur les SSIG, assure la production et la diffusion de publications de vulgarisation, un suivi de l'actualité communautaire, et anime un site ressource consacré aux SSIG : <http://www.ssig-fr.org>.



Questions à Marie-Christine Vergiat, députée européenne, co-présidente de l'intergroupe Économie sociale

Que pensez-vous du traitement de la Directive Services en France ?

M-C. V. : La circulaire gouvernementale de janvier sécurise les acteurs mais elle fait toujours primer le quantitatif sur le qualitatif. Par ailleurs, je ne pense pas que la convention de partenariat, réclamée par un certain nombre d'acteurs, comme outil demandattement des prestataires, soit la solution. On ne réglera ces problèmes qu'au niveau européen, avec un cadre juridique qui sécurise les SIG dans leur ensemble, et pas seulement les SSIG. Il faut sortir du débat sur les grands services publics à la française.

Ce qui est important, ce sont les missions d'intérêt général qui sont remplies. Si elles sont bien cadrées et définies, elles peuvent être confiées à des opérateurs publics ou à des opérateurs privés à but non lucratif, ou encore à des entreprises sociales mais sous statut classique type entreprises d'insertion.

Que conseillez-vous aux acteurs des collectivités locales ?

M-C. V. : Ils doivent afficher clairement leurs choix politiques puis utiliser les outils juridiques adaptés. Au besoin en améliorant à ceux qui existent : le droit doit être au service des politiques publiques et non l'inverse. Pour l'heure, en France, il y a trois catégories d'outils pour nouer des relations avec des associations : la subvention, la délégation de service public ou le marché public. Ils correspondent à trois choix différents ; quand on pratique la subvention, on ne commande rien, on finance de l'initiative associative. La délégation de service public est un outil très particulier qui permet aux autorités publiques de transférer des missions de service public dans un cadre très strict avec un cahier des charges très précis et le plus souvent en transférant tout ou partie du coût sur les usagers. Si on veut faire de la commande publique, il y a le Code des Marchés publics. Et quand sous couvert de subventions, on fait de la commande publique, qu'on trans-



forme les appels à projets en appels d'offres, il ne faut pas s'étonner que les tribunaux requalifient les opérations.

Le régime des subventions n'est-il pas fortement limité ?

M-C. V. : Non, pas du point de vue du droit européen. La limite des 300 000 euros sur trois ans ne s'applique pas si c'est vraiment de la subvention. L'UE n'interdit pas la subvention, même pas aux acteurs privés, à condition de respecter des principes. On peut construire des appels à projets larges ; par exemple, pour soutenir les projets innovants dans la formation des jeunes. Mais pas des sortes d'appels d'offres, qui diraient : je veux autant de jeunes de 18 à 25 ans formés dans telle spécialité ; ça, c'est de la commande publique. Si les conseils régionaux français veulent faire de la commande publique, ils ne peuvent pas utiliser les subventions.

Quid de la reconnaissance de l'économie sociale en Europe ?

La question des statuts des coopératives, mutuelles et associations est importante mais elle ne peut pas tout

résoudre. Il faut montrer concrètement en quoi l'économie sociale est différente du modèle capitaliste traditionnel, en quoi elle est bien plus porteuse de développement durable. Cela veut dire qu'il y ait une bataille politique à mener. La pensée dominante au Parlement européen ici est libérale, voire ultra-libérale.

Mais on ne peut se contenter d'être dans la dénonciation, dans le refus. Les mutuelles sont sommées de constituer des réserves qui sont contraires à leurs statuts* ? Il faut être offensif et démontrer que telle disposition est contraire à certains principes, qu'elle est liée à l'organisation capitaliste de l'économie. C'est difficile, bien sûr, et le restera tant que ce principe de « la concurrence libre et non faussée » restera au cœur des Traité.

Entretien réalisé en juin 2010

* Le Parlement européen a adopté le 7 octobre 2010 une résolution demandant à la Commission et au Conseil de prendre en compte la spécificité des mutuelles et des coopératives en matière de fonds propres.

3^e forum SSIG en novembre : un souffle nouveau sous l'impulsion de la Présidence du Conseil

Trois commissaires mobilisés (Almunia, Andor, Barnier), une dizaine de députés européens, un juge de la Cour de justice et 300 stakeholders, l'impulsion donnée par la Présidence belge de l'Union européenne à ce 3^e forum SSIG a été à la hauteur de son engagement à faire avancer ce dossier.

Aides d'État, marchés publics, directive services, cadre de qualité, avancées du traité de Lisbonne, autant d'ateliers qui ont débouché sur 15 propositions concrètes d'adaptation du droit communautaire aux spécificités des services sociaux. Des propositions qui feront l'objet d'un suivi permanent.

En savoir plus : site du 3^e forum SSIG : http://www.socialsecurity.fgov.be/eu/en/agenda/26-27_10_10.asp



À vos agendas !

Mardi 18 janvier 2011

- Séminaire « L'économie sociale et solidaire au cœur des politiques territoriales », co-organisé avec l'Association des Régions de France, Saint-Étienne (42).

Formation

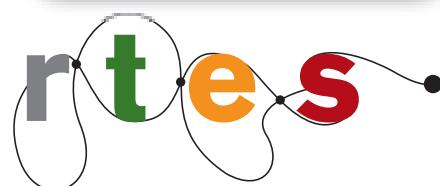
Le RTES a organisé 2 journées de formation en septembre et en octobre, autour du thème de la commande publique responsable.

- La première, accueillie dans les locaux du Conseil Régional Ile-de-France le 16 septembre, portait sur la mise en œuvre des clauses sociales. Animée par Patrick Loquet, cette journée a réuni 50 personnes de 17 collectivités locales différentes (et 4 représentants de structures partenaires). Juristes, chargés de mission insertion ou emploi, acheteurs, responsables construction et maintenance des bâtiments, la diversité des profils et des expériences ont permis de riches échanges.
- La seconde journée, organisée le 15 octobre, était accueillie par le Conseil Général de Meurthe et Moselle. Comment les collectivités locales peuvent aider au développement de filières locales de qualité et à leur structuration, au travers de la commande publique, plus particulièrement dans le domaine de la restauration collective ? René Mangin et Olivier Jacquin, vice-présidents du Conseil Général de Meurthe et Moselle ont assuré l'ouverture et la conclusion de la journée et souligné l'intérêt de journées de formation de ce type, associant acteurs et les différents services des collectivités locales.

Retrouvez les documents supports de ces journées sur l'espace adhérents du site www.rtes.fr

Abonnement

Vous pouvez vous abonner à la lettre sur simple demande auprès du RTES



Hôtel de Ville, BP 667, 59003 Lille cedex
www.rtes.fr / animation@rtes.fr
 tél. : 03 20 49 50 00 (poste 7011)
 fax : 03 20 49 57 68
 al federici @rtes.fr / 06 61 17 94 90

Publication de l'étude : Jeunes et initiatives économiques solidaires

Elle est enfin disponible ! Moins d'un an après l'ouverture du chantier autour de la création d'activités solidaires par des jeunes, le RTES publie l'étude réalisée par Développements et Humanisme. Ce chantier s'est notamment fixé pour objectif que ces initiatives soient mieux connues, reconnues et soutenues.



À partir du repérage d'une cinquantaine d'initiatives et de l'analyse approfondie d'une trentaine, cet ouvrage a pour ambition de répondre à quelques questions : quelles sont les démarches novatrices témoignant de nouvelles pratiques, par exemple en terme de relations avec le territoire, de statuts et d'organisation ? Peut-on identifier des facteurs spécifiques de fragilité ? Comment les différents acteurs, collectivités locales et État, acteurs de l'ESS, universités, écoles supérieures et organismes de formation, organisations de jeunes..., accompagnent ces démarches ? À quelles conditions peut-on améliorer cet accompagnement ?

Après l'organisation d'une journée d'échanges en janvier 2010 au Sénat, la publication de cette étude marque une deuxième étape dans ce chantier. Elle ne sera pas la dernière, car le RTES souhaite prolonger la réflexion, en appui notamment aux collectivités locales intéressées par la question.

Éditions Sansonnet, prix de l'ouvrage : 10 €.
 À commander auprès du RTES.

Les collectivités adhérentes peuvent recevoir un exemplaire en avant première à titre gracieux.

Bienvenue aux nouveaux adhérents : Amiens Métropole, Artois Communauté, Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Département de Meurthe-et-Moselle, Ville de Clichy-la-Garenne, Ville de Tourcoing

Adhérents au 31 octobre 2010

Amiens Métropole • Artois Communauté • Brest Métropole Océane • Communauté d'Agglomération Dijonnaise • Grand Roanne Agglomération • Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole • Communauté d'Agglomération de Niort • Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale Val-de-Marne • Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées • Communauté d'Agglomération de Plaine Commune • Communauté d'Agglomération de Poitiers • Communauté d'Agglomération Rennes Métropole • Communauté d'Agglomération du Sicoval • Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines • Communauté Urbaine de Nantes • Lille Métropole Communauté Urbaine • Communauté Urbaine du Grand Toulouse • Communauté de Communes Caux Val-de-Seine • Communauté de Communes du Val-de-Drôme • Sivom Accord Saint Marcel • Département de Dordogne • Département de Meurthe-et-Moselle Département de l'Oise • Département de Paris • Département du Val-de-Marne • Région Bourgogne • Région Bretagne • Région Champagne-Ardenne • Région Haute-Normandie • Région Île-de-France • Région Pays de Loire • Région Nord-Pas-de-Calais • Région Poitou-Charentes Région Midi-Pyrénées • Région Picardie • Région Provence-Alpes-Côte d'Azur • Région Rhône-Alpes • Ville d'Argentan • Ville d'Audincourt • Ville d'Aulnay-sous-Bois • Ville de Bergerac • Ville de Caen • Ville de Champigny-sur-Marne • Ville de Cherbourg Octeville • Ville de Chevilly-Larue • Ville de Clichy-la-Garenne • Ville de Fresnes • Ville de Grenoble • Ville de Niort • Ville de Pantin • Ville de Pessac • Ville de Revin • Ville de Saint-Denis • Ville de Saint-Herblain • Ville de Saint Fargeau Ponthierry • Ville de Senones • Ville de Villeneuve d'Ascq • Ville de Wattrelos

Direction de publication : Christiane Bouchart - Rédaction : Anne-Laure Federici, déléguée générale, 06 61 17 94 90 - alfederici@rtes.fr - avec la collaboration de Bertrand Verfallie - animation@rtes.fr - Charte graphique : Yann Montigné - www.ahauteurdx.com - Mise en page : Jean-Marc Pubbellier - marcpub@wanadoo.fr
 Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.

